



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 2388

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pérennisation de l'Observatoire de la démographie médicale et de l'évolution des métiers. Compte tenu de la diminution du nombre de pédiatres, cet observatoire a en effet été mis en place sous la précédente législature, avec en son sein une commission chargée du problème spécifique de la pédiatrie. Aujourd'hui, une mission sur les conséquences de l'évolution démographique médicale a été mise en place et doit, le 15 novembre prochain, formuler des propositions pour une nouvelle organisation des médecins et des différentes propositions de santé. Cependant, la pérennisation de l'Observatoire de la démographie médicale n'a pas été confirmée, celle-ci étant pourtant une réponse appropriée pour anticiper les évolutions démographiques, éviter les pénuries de personnel dans le monde médical et prendre en compte les spécificités des différentes spécialités. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'Observatoire national de la démographie des professions de santé a été installé le 11 juillet dernier par le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Présidé par le doyen Berland, cet observatoire est constitué d'un conseil d'orientation de dix experts et de vingt-six comités régionaux regroupant en région l'ensemble des structures et milieux professionnels concernés. Comme le ministre l'avait demandé et conformément à ses missions, cet observatoire - créé par le décret du 21 juin 2003 - fournira désormais les données quantitatives et qualitatives nécessaires pour élaborer une politique de régulation de la démographie des professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2388

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3055

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8265